



MAIRIE
DE
TREGUNC

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie - TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre - DEROVOUT Dominique - LE GAC Muriel – FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie – LE MAREC Vincent – JOLLIVET Patricia – BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane - NIVEZ Jean-Paul – BANDZWOLEK Brigitte – CANTIÉ René – SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.
formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Michel DION à Michel TANGUY
- Fanny SALAUN à Régine SCAER JANNEZ

Date de convocation : 8 avril 2014

Jean-Paul NIVEZ est nommé secrétaire de séance.

CREATION ET COMPOSITION DES NOUVELLES COMMISSIONS MUNICIPALES

Nombre de Conseillers
En exercice :..... 29
Nombre de présents :.....27
Nombre de votants :29

Monsieur Le Maire indique que l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de " former (...) des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. "

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Le maire en est le président de droit. Chaque commission pourra avoir un vice-président qui pourra convoquer les commissions et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer les commissions municipales suivantes :

- Finances, développement économique et personnel
- Sport, éducation, culture, association, jeunesse, solidarité
- Travaux, aménagement, environnement (patrimoine, voirie, réseaux, ports, littoral)
- Urbanisme et habitat

Et, décide :

- Que chaque commission sera composée du Président et de 12 membres, en respectant le principe de proportionnalité,

- Que chaque vice-président sera désigné aujourd'hui même en conseil parmi les membres de la commission,
- de désigner les membres des commissions mentionnées ci-dessus de la façon suivante :

FINANCES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PERSONNEL

Olivier BELLEC - Président

Muriel LE GAC (Vice Présidente)

Valérie VOISIN	Michel TANGUY	Michel DION
Dominique DERVOU	Rachel FLOCH ROUDAUT	Sonia DOUX BETHUIS
Karine GALBRUN	Philippe NIMIS	Paul DADEN
Brigitte BANDZWOLEK	Pascal CHARPENTIER	

SPORT, EDUCATION, CULTURE, ASSOCIATIONS, JEUNESSE ET SOLIDARITE

Olivier BELLEC - Président

Marie-Pierre RIVIERE (Vice Présidente)

Yannick SELLIN	Valérie VOISIN	Rachel FLOCH ROUDAUT
Sylvie VERGOS	Vincent LE MAREC	Patricia JOLLIVET
Anita JOULAIN	Christiane JAFFREZIC	Fanny SALAUN
René CANTIÉ	Marthe LE GUILLOU	

TRAVAUX, AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT (Patrimoine, voirie, réseaux, ports et littoral)

Olivier BELLEC - Président

Michel TANGUY (Vice Président)

Dominique DERVOU	Michel DION	Luc LAURENT
Yves ROBIN	Sylvie VERGOS	Jean-Paul NIVEZ
Bruno BORDENAVE	Christiane JAFFREZIC	Paul DADEN
Gisèle SINQUIN DANIELOU	Pascal CHARPENTIER	

URBANISME ET HABITAT

Olivier BELLEC - Président

Régine SCAER JANNEZ (Vice Présidente)

Michel TANGUY	Dominique DERVOU	Michel DION
Luc LAURENT	Sylvie VERGOS	Sonia DOUX BETHUIS
Philippe NIMIS	Bruno BORDENAVE	Patricia JOLLIVET
Brigitte BANDZWOLEK	Gisèle SINQUIN DANIELOU	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 16 avril 2014

LE MAIRE
Olivier BELLEC



(Handwritten signature of Olivier Bellec)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20140417-DE1415046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2014

Publication : 18/04/2014